

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - OPAH-RU - RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU 15 RUE PLUVIAULT À NIORT - ENGAGEMENT PRÉALABLE À LA FUTURE GARANTIE D'EMPRUNT POUR SOLIHA BLI AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Fabrice BARREAU à Frédéric NOURRIGEON, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noémie FERREIRA à Méлина TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - OPAH-RU - RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU 15 RUE PLUVIAULT À NIORT - ENGAGEMENT PRÉALABLE À LA FUTURE GARANTIE D'EMPRUNT POUR SOLIHA BLI AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la Politique de la Ville et de la Convention ANRU signée le 15 novembre 2019 sur le quartier prioritaire Pontreau / Colline Saint-André, les partenaires ont acté, en accompagnement du projet urbain de requalification de la Place Denfert-Rochereau, de conforter l'habitat privé social et de revitaliser l'offre commerciale du secteur.

Pour contribuer au développement du quartier et répondre à ses engagements, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a acquis en janvier 2020 le bien cadastré BY 120 situé 15 rue Pluviault à Niort et a engagé une opération d'aménagement avec un double objectif :

- En rez-de-chaussée commercial : aménager une surface de vente de boulangerie / pâtisserie / snacking et installer par bail commercial le boulanger Talmeunier ;
- Aux étages : réhabiliter et installer un logement conventionné ANAH dans le cadre de l'OPAH via le un bail à réhabilitation à SOLIHA BLI.

C'est sur ce projet de réalisation du logement que le Conseil d'Agglomération a acté par délibération du 14 novembre 2022 un bail à réhabilitation à la société dénommée SOLIHA Bâtitisseur de Logements d'Insertion Sud-Ouest, sur les étages du bien situé 15 rue Pluviault à Niort, en vue d'y réhabiliter et installer un logement conventionné ANAH dans le cadre de l'OPAH.

A ce titre, pour assurer la faisabilité financière de cette opération de logement, SOLIHA BLI doit solliciter avant la fin 2022, les cofinancements de l'ANAH puis souscrire début 2023 un prêt (Prêt PHP) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant prévisionnel de 115 000 € sur une durée estimée à 40 ans au taux du livret A +0,5%. Ce prêt sera à garantir par la collectivité lorsque les conditions du Contrat de Prêt seront consolidées. Toutefois, préalablement à la demande de cofinancement de l'ANAH et à la souscription du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), il est demandé à la CAN de prendre un engagement de principe auprès de SOLIHA BLI à garantir ce futur emprunt.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Décide de prendre un engagement de principe préalable à la garantie à hauteur de 100% de l'emprunt qui sera souscrit par SOLIHA BLI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation d'un logement conventionné ANAH situé 15 rue Pluviault à Niort.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué